

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-2295

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	50 000 000	0
Intégration et accès à la nationalité française	0	50 000 000
TOTAUX	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 50 000 000 de l'action 11 – Accueil des étrangers primo arrivants du programme 104 – Intégration et accès à la nationalité française vers l'action 03 – Lutte contre l'immigration irrégulière du programme 303 Immigration et asile

En 2012, la France accueillait 1 000 mineurs isolés. Aujourd'hui, notre pays en accueillerait 50 000. L'Assemblée des départements de France estime que la prise en charge d'un mineur isolé coûte en moyenne 50 000 euros aux contribuables.

Si accueillir les personnes étrangères en difficulté dans notre pays est une bonne chose, de trop nombreux abus sont constatés. Une véritable perversion du droit d'asile est constatée notamment en ce qui concerne les mineurs isolés.

Les conséquences sont parfois dramatiques comme cela a pu être constaté lors de la dernière attaque non loin des anciens locaux du journal Charlie Hebdo le 25 septembre dernier.

Face à cette situation, l'Etat doit réagir et opter pour une politique forte en luttant activement contre l'immigration irrégulière.